

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-172
visant à autoriser une profondeur moyenne à environ 28 mètres pour la
création d'un nouveau lot, situé au 20, rue Lamarche, sur le lot 4 159 495.**

Zone : Commerciale-agricole (CA-1)

La dérogation mineure demandée concerne la profondeur moyenne du lot à environ 28 mètres pour permettre la création d'un nouveau lot de 3 000 m².

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une profondeur moyenne de 40 mètres pour un nouveau lot. Dans le présent cas, une diminution d'environ 12 mètres de la profondeur moyenne est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière